

Règles applicables à la confirmation à Titre Initial du Basset ou du Griffon Fauve de Bretagne depuis le 1/07/12 :

Le chien devra :

- 1) avoir passé avec succès le TAN (Test d'Aptitudes Naturelles) dans les conditions réglementaires, à l'occasion d'une réunion régionale annuelle du Club, d'une épreuve spécifique TAN organisée par un Club de race du 6^e groupe ou d'une épreuve de brevets de chasse avec l'accord du président de jury (1^{er} sept. - 31 mars) à partir de l'âge de 9 mois.**
- 2) être présenté à l'examen de confirmation (conformité au standard) après 12 mois révolus lors d'une exposition Nationale d'Elevage, Spéciale d'Elevage ou Régionale d'Elevage organisée par le Club du Fauve de Bretagne et avoir obtenu au minimum un qualificatif « Très Bon ».**



**CENTRALE
CANINE**
EN 21.06-V5

155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Tél.: +33 (0)1 49 37 55 77 - www.centrale-canine.fr

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Inscrit sous le N°

Le :

Cadre réservé à la S.C.C.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

DEMANDE D'INSCRIPTION AU L.O.F. A TITRE INITIAL

(Décret n°74-195 du 26 février 1974)

Pour être enregistré au Livre des Origines Français, à titre initial, un chien doit:

- 1- être indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race
- 2- avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou obtenu le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race, (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
- 3- Avoir obtenu au minimum un Très Bon en exposition nationale ou être estimé du niveau Très Bon par un expert confirmateur.

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., Mme ⁽¹⁾ certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de sa confirmation à titre initial.

N° ELEVEUR

(le cas échéant)

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Courriel @

Téléphone

Signature du propriétaire :

J'accepte que mes coordonnées soient publiées sur les sites de la Société Centrale Canine

J'accepte d'être contacté par notre partenaire santé Agria Assurance pour animaux

CHIEN

RACE

NOM du CHIEN

VARIÉTÉ

DATE de NAISSANCE / / Mâle Femelle NATURE DU POIL

COULEUR de ROBE et MARQUES DISTINCTIVES

TRANSPONDEUR ou TATOUAGE

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la S.C.C.)

Taille ⁽²⁾ , cm Poids ⁽²⁾ , kg Tour de poitrine ⁽²⁾ cm Coup de feu ⁽²⁾⁽³⁾

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et déclare porter l'appréciation morphologique suivante sur ce sujet :

EXCELLENT TRES BON BON ASSEZ BON INSUFFISANT

Lieu de l'examen

Signature de l'expert :

Le / /

A COMPLÉTER PAR LE CLUB DE RACE

le chien est titulaire du TAN ⁽⁴⁾ N

T.C. ⁽⁴⁾ N

CSAU ⁽⁴⁾ N

Maladie génétique la plus recherchée dans la race

Niveau exigé par le Club :

Niveau détenu par le chien:

Avis du Club FAVORABLE DEFAVORABLE

Le / /

Le Président du Club

Signature

Observations :

INSCRIPTION A TITRE INITIAL

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Cette inscription concerne les sujets adultes de très grande qualité dans la race et capables de l'améliorer, mais issus de géniteurs inconnus ou non déclarés à la naissance, ou déclarés et non inscrits, les formalités n'ayant pas été remplies.

Ces chiens sont réputés sans ascendance connue et inscrits définitivement au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) avec délivrance du pedigree sans indication de généalogie.

Pour être reconnu apte à être inscrit à Titre Initial, un chien doit :

- 1. Etre indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.**
- 2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)**
- 3. Avoir obtenu au minimum un TB en exposition nationale ou être estimé au moins du niveau TB par un expert confirmateur**

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de l'Union Européenne (voir liste ci dessous), le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) à condition de respecter la procédure suivante:
 - faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par le gestionnaire I-CAD aux vétérinaires qui en font la demande)
 - retourner ce Certificat à I-CAD (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Haÿ les Roses Cedex) accompagné du montant de la redevance indiqué sur le formulaire,
 - Remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou par transpondeur (puce), le présent imprimé.
 - Présenter l'animal avec le présent imprimé et la carte d'identification à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation.
L'expert mentionne obligatoirement sur ces documents l'appréciation précise qu'il porte sur l'animal (Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant).
 - Transmettre ensuite au club de race pour avis du Président: le présent formulaire rempli complété par le juge ou l'expert confirmateur le justificatif relatif au TAN, au T.C. ou au CSAU.
le justificatif relatif au dépistage de la maladie génétique la plus recherchée dans la race Dès réception de l'avis du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:
 - le présent formulaire rempli complété par le Président du Club de race
 - la participation aux frais de dossier de **60 €** (pour les chiens des groupes 1,2,3,4,5,7,8,9,10, les Bassets Hound, les chiens de Rhodésie à crête dorsale, les Dalmatiens, les chiens de rouge du Hanovre et de Bavière et les chiens courants d'Europe de l'Est) et de **27 €** (pour les chiens du 6^e groupe et les Barbet, les Cursinu, les Epagneuls de Pont Audemer, les Epagneuls de Saint Usuge). (ne pas envoyer d'espèces).
- En cas de règlement par chèque, libeller celui-ci à l'ordre de la Société Centrale Canine.
- le double de la carte d'identification délivré par le Fichier National d'Identification (I-CAD).

B) La SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Vérifie la conformité du dossier.

Procède ensuite à l'inscription définitive au L.O.F. et à l'établissement du pedigree qui est adressé au propriétaire de l'animal, conformément à la réglementation de la S.C.C.

ATTENTION :

L'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS à TITRE INITIAL ne concerne pas les races dont le livre est fermé et pour lesquelles une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) est possible, à savoir (au 1/1/2011) :

Groupe	Races	Age co	Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
1	BERGER ALLEMAND	15	3	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE / A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2e & 3e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BERGERS BELGES: GROENENDAEL TERVUEREN LAEKENOIS MALINOIS	12 12 12 12	4	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15	8	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
2	ROTTWEILER DOBERMANN	15 15	9	CANICHE	12 MOIS
	BOXER	15			

Pays de l'Union Européenne (au 01/07/2013)

ALLEMAGNE ,AUTRICHE,BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE,